



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, le 18 mars 2025 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune
Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

ABSENCE(S) :

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
La directrice des finances madame Joanne Parent
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
Le directeur du soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2025-03-1737

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 18 mars 2025.

2025-03-1738

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 18 février 2024 tel que présenté.

2025-03-1739

Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 février au 10 mars 2025 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 février au 10 mars 2025 totalisant 21 714.84 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

2025-03-1740

Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 février au 10 mars 2025 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 12 février au 10 mars 2025 totalisant 538 662.52 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe B)

2025-03-1741

Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 12 février au 10 mars 2025 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 12 février au 10 mars 2025 totalisant 51 335.90 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2025-03-1742

Autorisation de paiement et de financement - part de la Municipalité TNO Lac-Walker dans le contrat avec Airmedic

ATTENDU la résolution 2025-02-1717 par laquelle la MRC de Sept-Rivières a accordé un contrat à Airmedic pour une couverture d'assistance médicale et d'évacuation aérienne d'urgence en milieu isolé d'une durée d'un an à compter du 1er mars 2025, au montant de 19 680 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût dudit contrat est partagé entre la Municipalité TNO Lac-Walker, la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles au prorata du nombre de baux de villégiature sur leur territoire respectif visé par la couverture du service;

ATTENDU QUE la Municipalité TNO Lac-Walker possède un surplus accumulé affecté - sécurité publique d'un montant de 18 480 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité TNO Lac-Walker procède au paiement de sa part dans le contrat d'Airmedic pour une couverture d'assistance médicale et d'évacuation aérienne d'urgence en milieu isolé d'une durée d'un an à compter du 1er mars 2025, représentant un montant de 11 843.19 \$;

QUE le coût de 11 843.19 \$ soit financé à même le surplus accumulé affecté - sécurité publique.

2025-03-1743

Adoption du règlement n° 02-2025 concernant les nuisances

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 02-2025 concernant les nuisances.

2025-03-1744

Adoption du règlement n° 03-2025 modifiant le règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 03-2025 modifiant le règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

2025-03-1745

Dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement n° 03-2021 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le rapport annuel de la direction générale concernant l'application du Règlement n° 03-2021 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 soit déposé au conseil conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

2025-03-1746

Appel d'offres No AME-2025-100 – Adoption du système d'évaluation et de la grille de pondération

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour la réalisation, la consignation et la diffusion de l'inventaire du patrimoine immobilier pour son territoire;

ATTENDU le rapport daté du 18 mars 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le système de pondération et la grille d'évaluation prévus dans le document d'appel d'offres N° AME-2025-100 – Réalisation, consignation et diffusion de l'inventaire du patrimoine immobilier, lequel système valant comme si ici au long produit.

2025-03-1747

Octroi d'un contrat de services professionnels à la FQM dans le cadre du Plan climat

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a entamé l'élaboration d'un Plan climat;

ATTENDU QUE ce Plan doit inclure, à l'Étape 6, l'inventaire des émissions de GES (corporatif et collectif), l'établissement de cible de réduction et l'identification des mesures de réduction des émissions de GES;

ATTENDU l'offre de service de la FQM du 7 février 2025 pour la réalisation de ce contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières octroi un contrat de services professionnels à la FQM pour la réalisation de l'Étape 6 du Plan climat et ce, pour des honoraires 18 800 \$ plus les taxes applicables, selon l'offre de service datée du 7 février 2025;

QUE les sommes pour la réalisation de ce contrat soient prises dans le poste budgétaire « Service scientifique et de génie – Environnement »;

QUE le préfet et la direction générale soient autorisés à signer tout document concernant l'octroi de ce contrat.

2025-03-1748

Autorisation de signature - Aide financière pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Sept-Rivières est en vigueur depuis le 24 avril 2024, soit à la date d'approbation du document par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU la lettre du 28 février 2025 du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs annonçant à la MRC de Sept-Rivières son éligibilité à une subvention d'un montant maximal de 241 292 \$ pour la mise en œuvre du PRMHH;

ATTENDU QUE cette aide financière vise à favoriser l'atteinte des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques que la MRC s'est fixé pour son territoire;

ATTENDU QUE les modalités de versement de l'aide financière sont prévues dans l'entente à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et le MELCCFP.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte l'aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale à signer l'entente à intervenir avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant les modalités de versement de l'aide financière.

2025-03-1749

Autorisation de signature d'une convention d'aide financière au transport collectif

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (LRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la Ministre et le Bénéficiaire;

ATTENDU la proposition de la convention d'aide financière de l'ordre de 5300\$ au transport collectif pour les exercices financiers 2025-2026 à 2026-2027.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la convention d'aide financière au transport collectif pour les exercices financiers 2025-2026 à 2026-2027;

QUE le préfet et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, la convention d'aide financière au transport collectif pour les exercices financiers 2025-2026 à 2026-2027.

2025-03-1750

Octroi d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises (SE)

ATTENDU QU'une des missions de la MRC est de favoriser le développement économique en mettant à la disposition des promoteurs, des outils et des services adaptés à leurs besoins;

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme de soutien à l'entrepreneuriat (SE);

ATTENDU QUE ce programme vise à aider les entreprises privées ou les entreprises d'économie sociale (OBNL ou COOP) en leur offrant un support financier.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une subvention à l'entreprise suivante :

- SE-09-2025 – 9474-8787 Québec inc. (Monsieur Balayeuse Sept-Îles/Électroménagers Sept-Îles) : 24 000 \$.

QUE les sommes soient financées à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté « MRC - Développement économique ».

2025-03-1751

Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt

ATTENDU les feux de forêt sans précédent vécus en 2023 et en 2024;

ATTENDU les besoins identifiés par les directions des services incendies des villes situées sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE les villes de Sept-Îles et Port-Cartier et la MRC de Sept-Rivières souhaitent collaborer afin d'augmenter leur autonomie en cas de sinistre de diverses natures et envergures.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet d'entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt soit soumis aux villes de Sept-Îles et Port-Cartier pour signature;

QUE la direction générale soit autorisée à signer l'entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt.

2025-03-1752

Autorisation à assister au congrès de l'AARQ les 2, 3 et 4 avril 2025 à Québec

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Tidiane Ndiaye, coordonnateur à l'aménagement, à assister au congrès de l'AARQ les 2, 3 et 4 avril 2025 à Québec;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-03-1753

Autorisation à assister au congrès de la COMAQ à La Malbaie du 21 au 23 mai 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Isabelle Blouin, directrice des affaires juridiques, à assister au congrès de la COMAQ à La Malbaie du 21 au 23 mai 2025;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-03-1754

Autorisation à assister à la formation ABC/DG introduction

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, à assister à la formation gratuite ABC/DG introduction de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 29 et 30 mai 2025 à Québec;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-03-1755

Autorisation à assister à une formation sur la perception des créances municipale et la vente pour taxes, à Amqui, le 24 avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Isabelle Blouin, directrice des affaires juridiques, à assister à une formation sur la perception des créances municipale et la vente pour taxes, à Amqui, le 24 avril 2025;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-03-1756

Reddition 2024 - Entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR2)

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional, conclue en mars 2020 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC de Sept-Rivières doit produire et adopter un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A;

ATTENDU QUE ce rapport doit couvrir la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport d'activités concernant l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité FRR-Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le rapport d'activités 2024;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celui-ci sur son site Internet.

2025-03-1757

Appui à l'OBV Duplessis pour son projet de caractérisation des tourbières situées de part et d'autre de la rue Leventoux à Sept-Îles

ATTENDU la demande de l'OBV Duplessis adressée à la MRC pour appuyer leur projet de caractérisation de tourbières dans la ville de Sept-Îles;

ATTENDU la résolution No 2502-058 de la Ville de Sept-Îles appuyant le projet de l'OBV Duplessis.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières appuie l'OBV Duplessis dans son projet de caractérisation des tourbières situées de part et d'autre de la rue Leventoux à Sept-Îles.

2025-03-1758

Octroi d'une aide financière pour le Défi OSEntreprendre Côte-Nord 2025

ATTENDU la tenue du concours québécois en entrepreneuriat - Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui aura lieu le 30 avril 2025 à Forestville;

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC de Sept-Rivières de soutenir en ces moments économiques plus difficiles, la stimulation du marché des petites et moyennes entreprises.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 1000.00 \$ sous forme de bourses au Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui aura lieu le 30 avril 2025 à Forestville;

QUE les sommes soient prises à même le poste « MRC – FRR – Projets régionaux ».

2025-03-1759

Autorisation à assister Souper scout du 29 mars 2025 à l'Hôtel Sept-Iles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant, à assister Souper scout du 29 mars 2025 à l'Hôtel Sept-Iles;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-03-1760

Adoption du premier projet de règlement n° 25-01 amendant le règlement de zonage 07-92 des territoires non organisés du lac Walker et de la rivière Nipississ

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières (ci-après « MRC ») a adopté le règlement n° 07-92 « Règlement de zonage des territoires non organisés du lac Walker et de la rivière Nipississ » lors de sa séance régulière du 12 mai 1992;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire amender le « Règlement de zonage des territoires non organisés du lac Walker et de la rivière Nipissis » afin préciser certaines définitions ainsi que d'ajouter ou de modifier des normes relatives aux bâtiments principaux et complémentaires

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le premier projet de règlement n° 25-01 amendant le règlement de zonage 07-92 des territoires non organisés du lac Walker et de la rivière Nipissis.

Période de questions

Aucune question.

2025-03-1761

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 18 mars 2025 soit levée à 16 h 45.

Denis Miousse
Préfet

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Préfet